



LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE NATURA 2000

LIVRET D'ACCUEIL





Grâce à la présence de douze espèces d'oiseaux rares, quinze parcs et forêts entretenus de façon écologique depuis de nombreuses années, ont rejoint en 2006 le réseau Natura 2000 de l'Union européenne. C'est une véritable reconnaissance de l'exceptionnelle biodiversité de

notre territoire, pourtant très urbain. La présence de ce site souligne l'importance de la nature dans nos villes, et témoigne de la possibilité de développer notre territoire de façon durable pour les générations futures.

Initiée en 1992, Natura 2000 est une politique de l'Union européenne qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés en Europe. Un réseau de sites naturels, terrestres et marins a permis de les identifier pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore, de la faune sauvages et des milieux naturels qu'ils abritent.

Aujourd'hui, la mobilisation en faveur de la biodiversité s'effectue au quotidien dans nos parcs, afin de préserver notre patrimoine naturel commun et d'offrir à tous les Séquano-dionysiens un environnement de qualité.

À travers cet outil pédagogique, Josiane Bernard, vice-présidente en charge de l'Écologie urbaine, de l'Environnement et de l'Assainissement, et moi-même invitons les écoliers à partir à la découverte de notre site Natura 2000, avec ses oiseaux remarquables, et de porter ainsi un regard inédit sur leur environnement quotidien.

Stéphane Troussel

Président du Conseil général,
Conseiller général de La Courneuve



SOMMAIRE

LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE NATURA 2000 : MODE D'EMPLOI

- ① La biodiversité présentée à travers les oiseaux 4
- ② Les objectifs pédagogiques des activités 5
- ③ Les liens avec les programmes scolaires 6

LE RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000

- ① Présentation du réseau Natura 2000 8
- ② Deux directives européennes : la directive « Oiseaux »
et la directive « Habitats » 9
- ③ La désignation d'un site Natura 2000 12
- ④ La vie d'un site Natura 2000 14

LE SITE NATURA 2000 DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- ① Un site urbain original 16
- ② Les acteurs du site Natura 2000 19
- ③ Les objectifs du site 19

RESSOURCES

- ① Glossaire 22
- ② Pour en savoir plus 22

De haut en bas et de gauche à droite :

FORÊT (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

GRAND MURIN (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

MARTIN PÊCHEUR (© faune-nature.com)

CINÉRAIRE MARITIME (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

MARAIS (© Arnaud Bouissou/METL-MEDDE)

PIC NOIR (© faune-nature.com)

LOUTRE (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

CAP LARDIER (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

BUSARD CENDRÉ (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE NATURA 2000: MODE D'EMPLOI

Les activités et outils proposés dans cette mallette pédagogique Natura 2000 poursuivent deux objectifs :

- La découverte des 15 parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis et ses 12 espèces d'oiseaux ;
- L'application des programmes scolaires « sciences expérimentales et technologies » du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), en lien avec les thèmes « L'unité et la diversité du monde vivant », « Le fonctionnement du vivant » et « Les êtres vivants dans leur environnement ».



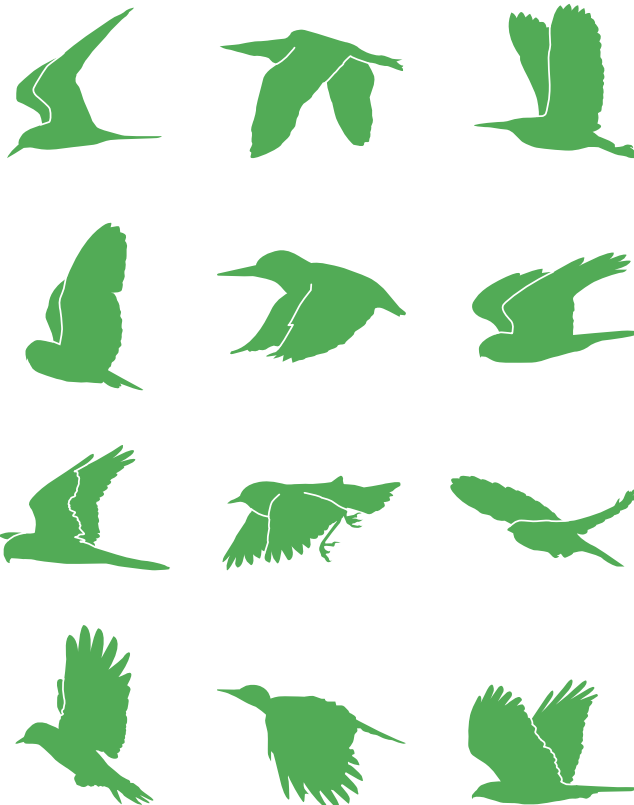
1

LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTÉE À TRAVERS LES OISEAUX

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, dont les 15 parcs et forêts sont situés dans un environnement urbain dense, constitue un support pédagogique particulièrement adapté aux élèves de cycle 3 pour découvrir et approfondir leurs connaissances sur la biodiversité et la nature.

À travers les 12 espèces d'oiseaux du site Natura 2000 et leurs milieux naturels associés, de nombreux thèmes du programme sont proposés dans cet outil pédagogique :

- Les milieux naturels
- La morphologie des oiseaux
- Les familles d'oiseaux
- Le cycle de vie d'un oiseau
- La nidification
- Les chaînes et réseaux alimentaires
- La migration...



2

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DES ACTIVITÉS

Les activités proposées dans cette mallette pédagogique Natura 2000 répondent aux objectifs éducatifs en termes :

DE SAVOIR

- Découvrir la richesse de la biodiversité au travers des différentes espèces d'oiseaux.
- Connaître le cycle de développement d'une espèce.
- Appréhender la diversité des habitats naturels.
- Connaître l'adaptation des oiseaux à leur milieu naturel.
- Découvrir la notion de migration, nécessaire aux espèces pour satisfaire leurs besoins.
- Connaître les chaînes alimentaires et aborder les notions de prédateur et/ou de proie.

DE SAVOIR-FAIRE

- Reconnaître un oiseau, définir ses caractéristiques et ses besoins.
- Savoir classer des oiseaux par groupe.
- Observer des oiseaux au travers de jumelles et savoir restituer ces observations par le biais d'un questionnaire.

ET DE SAVOIR-ÊTRE

- Mener une mission à bien en équipe.
- Coopérer avec ses camarades, prendre des décisions et agir de manière collective.
- Appréhender son rôle et son impact sur les milieux de vie des oiseaux.
- Réaliser une activité en autonomie.
- Prendre conscience du lien entre l'environnement de l'enfant et la présence d'espaces protégés par Natura 2000.
- Se situer dans une démarche de protection de la biodiversité.

LES LIENS AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Les fiches «activités» de la mallette pédagogique répondent aux programmes scolaires du cycle 3 et au socle commun de connaissances et de compétences.

PROGRAMME «SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE»

Les activités sont un moyen d'aborder ou d'approfondir de manière interactive et ludique certaines parties du programme «Sciences expérimentales et technologie¹». Un des objectifs du programme est de familiariser les élèves avec la nature et la biodiversité, selon les thèmes suivants :

- «L'unité et la diversité du monde vivant»
- «Le fonctionnement du vivant»
- «Les êtres vivants dans leur environnement»

Ces thèmes abordent les notions d'adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu, les places et rôles des êtres vivants, les notions de chaînes et de réseaux alimentaires, l'évolution d'un environnement géré par l'Homme : la forêt et l'importance de la biodiversité.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CYCLE 3

«L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout le long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.²»

La mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans l'enseignement primaire et secondaire est régie par deux Bulletins officiels : le BO n°28 du 15 juillet 2004 et la deuxième phase dans le BO n°14 du 5 avril 2007. Elle s'appuie sur les différentes disciplines enseignées et chacune d'entre elle doit contribuer à cette éducation.



EXEMPLE DE FICHES «ACTIVITÉS»

Les activités proposées dans la mallette peuvent donc également être mises à profit d'un projet de classe d'éducation à l'environnement.

Les liens entre l'éducation à l'environnement et la science sont étroits, notamment dans la partie «Unité et diversité du monde vivant» :

- L'approche écologique peut être abordée en étudiant l'environnement proche de l'enfant : «Ces activités aident l'élève à se donner les moyens d'organiser peu à peu, à partir de situations choisies dans son environnement immédiat, un ensemble de connaissances et de compétences qui lui permettront de comprendre progressivement le monde dans lequel il vit et d'agir sur lui.³»

Cela se traduit au travers des fiches activités dans la manière d'aborder certaines thématiques :

- **La biodiversité** : la découverte du cycle de vie des oiseaux, les notions de migration et de nidification permettent de percevoir la fragilité de cette biodiversité et la nécessité de la protéger.
- **L'évolution des paysages et la gestion des environnements** : le milieu de vie naturel des oiseaux Natura 2000 peut être considéré comme un objet scientifique, mais il a également une valeur écologique et patrimoniale qu'il est nécessaire de préserver.

¹ Bulletin officiel n°1 du 5 janvier 2012 : «Cycle des approfondissements. Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen».

² Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004.

³ Université d'été «Enseigner les sciences à l'école primaire, Éducation relative à l'environnement», Site Internet Éduscol.

LE RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000



PRÉSENTATION DU RÉSEAU NATURA 2000

NATURA 2000, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Initiée en 1992, Natura 2000 est une politique de l'Union européenne qui vise à assurer la survie, à long terme, des espèces et des habitats particulièrement menacés en Europe, à forts enjeux de conservation. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvages, et des milieux naturels qu'ils abritent.

L'objectif de ce réseau européen est de préserver les espèces végétales ou animales et leurs habitats afin qu'elles puissent se déplacer, se nourrir et se reproduire, tout en valorisant le patrimoine naturel européen. **Le réseau Natura 2000 a également pour objectif de concilier la protection de la nature et les activités humaines.**

27 000
SITES

UNION EUROPÉENNE

27 000 sites Natura 2000, qui couvrent 96 millions d'hectares (dont 20 millions en mer), soit 18 % du territoire européen.

1 753
SITES

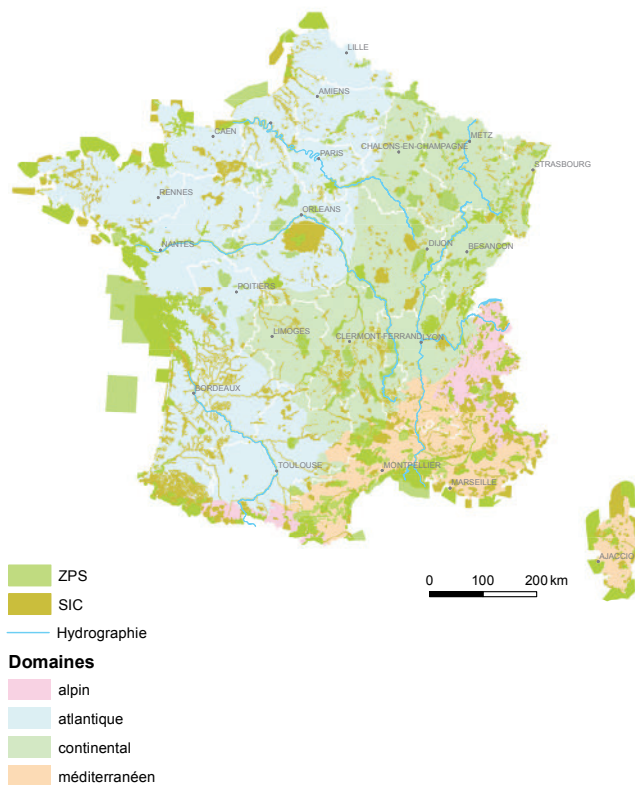
FRANCE

1 753 sites⁴, qui couvrent 6,5 millions d'hectares, soit 12,5 % du territoire national terrestre. De plus, la France compte 207 sites marins (4,1 millions d'hectares).

⁴ Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-chiffres-cles-du-reseau-Natura.html> (chiffres de novembre 2011).



LES SITES NATURA 2000 DE L'UNION EUROPÉENNE
(source : MEDDE)



LES SITES NATURA 2000 EN FRANCE AU 31 MAI 2012
(source : SPN – MNHN)

DEUX DIRECTIVES EUROPÉENNES : LA DIRECTIVE « OISEAUX » ET LA DIRECTIVE « HABITATS »

Ces deux directives, adoptées respectivement en 1979 et 1992, définissent à quel titre un site est classé Natura 2000, et fixent la base réglementaire de ce grand réseau écologique européen.

LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Un site désigné par la directive « Oiseaux » est appelé « Zone de protection spéciale » (ZPS).

Cette directive du 2 avril 1979, actualisée en 2009, vise la protection des espèces d'oiseaux sauvages en Europe. **181 espèces d'oiseaux** menacées et nécessitant une protection particulière sont concernées par cette directive.

La protection cible donc ces oiseaux, mais également leurs nids, leurs œufs et leurs habitats, qui doivent également être protégés.

La directive « Oiseaux » est composée de 5 annexes, qui définissent des niveaux de protection différents selon les espèces. Les oiseaux listés à l'annexe I sont ceux justifiant la création d'un site Natura 2000.

**PLUS DE
5 000 SITES**

sont classés
« Zone de protection spéciale »
au titre de la directive
« Oiseaux » dans l'Union
européenne, **dont
384 en France.**



1 **CRABIER CHEVELU** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

2 **GRAND DUC** (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

3 **HÉRON POURPRÉ** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

4 **ÉCHASSE BLANCHE** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

ESPÈCES LISTÉES À L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE «OISEAUX»

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE
AIGLE BOTTÉ	<i>Hieraetus pennatus</i>	FAUCON PÈLERIN	<i>Falco peregrinus</i>	PERDRIX GRISE «DE MONTAGNE»	<i>Perdix perdix italica</i>
AIGLE CRIARD	<i>Aquila clanga</i>	FAUCON SACRE	<i>Falco cherrug</i>	PERDRIX GRISE HISPANIQUE	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>
AIGLE DE BONELLI	<i>Aquila fasciata</i>	FAUVETTE DE CHYPRE	<i>Sylvia melanothorax</i>	PETIT PUFFIN	<i>Puffinus assimilis</i>
AIGLE IBÉRIQUE	<i>Aquila adalberti</i>	FAUVETTE DE RÜPPELL	<i>Sylvia rueppeli</i>	PÉTREL DE BULWER	<i>Bulweria bulwerii</i>
AIGLE IMPÉRIAL	<i>Aquila heliaca</i>	FAUVETTE ÉPERVIÈRE	<i>Sylvia nisoria</i>	PÉTREL DE MADÈRE	<i>Pterodroma madeira</i>
AIGLE POMARIN	<i>Aquila pomarina</i>	FAUVETTE PITCHOU	<i>Sylvia undata</i>	PÉTREL GONGON	<i>Pterodroma feae</i>
AIGLE ROYAL	<i>Aquila chrysaetos</i>	FAUVETTE SARDE	<i>Sylvia sarda</i>	PHALAROPE À BEC ÉTROIT	<i>Phalaropus lobatus</i>
AIGRETTE GARZETTE	<i>Egretta garzetta</i>	FLAMANT ROSE	<i>Phaenicopterus roseus</i>	PHRAGMITE AQUATIQUE	<i>Acrocephalus paludicola</i>
ALOUETTE CALANDRE	<i>Melanocorypha calandra</i>	FOULQUE CARONCULÉE	<i>Fulica cristata</i>	PIC À DOS BLANC	<i>Dendrocopos leucotos</i>
ALOUETTE CALANDRELLE	<i>Calandrella brachydactyla</i>	FULIGULE NYROCA	<i>Aythya nyroca</i>	PIC CENDRÉ	<i>Picus canus</i>
ALOUETTE LULU	<i>Lullula arborea</i>	GANGA CATA	<i>Pterocles alchata</i>	PIC ÉPEICHE DE LA GRANDE CANARIE	<i>Dendrocopos major canariensis</i>
AUTOUR DES PALOMBES DE CORSE	<i>Accipiter gentilis</i>	GANGA UNIBANDE	<i>Pterocles orientalis</i>	PIC ÉPEICHE DE TÉNÉRIFE	<i>Dendrocopos major thanneri</i>
AVOCETTE ÉLÉGANTE	<i>Recurvirostra avosetta</i>	GÉLINOTTE DES BOIS	<i>Bonasa bonasia</i>	PIC MAR	<i>Dendrocopos medius</i>
BALBUZARD PÊCHEUR	<i>Pandion haliaetus</i>	GLARÉOLE À COLLIER	<i>Glareola pratincola</i>	PIC NOIR	<i>Dryocopus martius</i>
BARGE ROUSSE	<i>Limosa lapponica</i>	GOBEMOUCHE À COLLIER	<i>Ficedula albicollis</i>	PIC SYRIAQUE	<i>Dendrocopos syriacus</i>
BEC-CROISÉ D'ECOSSE	<i>Loxia scotica</i>	GOBEMOUCHE À DEMI COLLIER	<i>Ficedula semitorquata</i>	PIC TRIDACTYLE	<i>Picoides tridactylus</i>
BÉCASSEAU VARIABLE	<i>Calidris alpina</i>	GOBEMOUCHE NAIN	<i>Ficedula parva</i>	PIE-GRÈCHE À POITRINE ROSE	<i>Lanius minor</i>
BÉCASSINE DOUBLE	<i>Gallinago media</i>	GOÉLAND D'AUDOUIN	<i>Larus audouinii</i>	PIE-GRÈCHE ÉCORCHEUR	<i>Lanius collurio</i>
BERNACHE À COU ROUX	<i>Branta ruficollis</i>	GOÉLAND RAILLEUR	<i>Chroicocephalus genei</i>	PIE-GRÈCHE MASQUÉE	<i>Lanius nubicus</i>
BERNACHE NONNETTE	<i>Branta leucopsis</i>	GORGEBLEUE À MIROIR	<i>Luscinia svecica</i>	PIGEON DE BOLLE	<i>Columba bollii</i>
BIHOREAU GRIS	<i>Nycticorax nycticorax</i>	GRAND-DUC D'EUROPE	<i>Bubo bubo</i>	PIGEON DES LAURIERS	<i>Columba junoniae</i>
BLONGIOS NAIN	<i>Ixobrychus minutus</i>	GRANDE AIGRETTE	<i>Ardea alba</i>	PIGEON RAMIER DES AÇORES	<i>Columba palumbus azorica</i>
BONDRÉE APIVORE	<i>Pernis apivorus</i>	GRANDE OUTARDE	<i>Otis tarda</i>	PIGEON TROCAZ	<i>Columba trocaz</i>
BOUVREUIL DES AÇORES	<i>Pyrrhula murina</i>	GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU	<i>Charadrius alexandrinus</i>	PINSON BLEU	<i>Fringilla teydea</i>
BRUANT CENDRÉ	<i>Emberiza cineracea</i>	GRÈBE ESCLAVON	<i>Podiceps auritus</i>	PINSON DES ARBRES DE L'ÎLE D'HIERRO	<i>Fringilla coelebs ombriosa</i>
BRUANT CENDRILLARD	<i>Emberiza caesia</i>	GRIMPEREAU DES JARDINS DE CHYPRE	<i>Certhia brachydactyla dorotheae</i>	PIPIT ROUSSELINE	<i>Anthus campestris</i>
BRUANT ORTOLAN	<i>Emberiza hortulana</i>	GRUE CENDRÉE	<i>Grus grus</i>	PLONGEON ARCTIQUE	<i>Gavia arctica</i>
BUSARD CENDRÉ	<i>Circus pygargus</i>	GUIFETTE MOUSTAC	<i>Chlidonias hybrida</i>	PLONGEON CATMARIN	<i>Gavia stellata</i>
BUSARD DES ROSEAUX	<i>Circus aeruginosus</i>	GUIFETTE NOIRE	<i>Chlidonias niger</i>	PLONGEON IMBRIN	<i>Gavia immer</i>
BUSARD PÂLE	<i>Circus macrourus</i>	GUILEMOT DE TROÏL IBÉRIQUE	<i>Uria aale ibericus</i>	PLUVIER DORÉ	<i>Pluvialis apricaria</i>
BUSARD SAINT-MARTIN	<i>Circus cyaneus</i>	GYPAÈTE BARBU	<i>Gypaetus barbatus</i>	PLUVIER GUIGNARD	<i>Charadrius morinellus</i>
BUSE FÉROCE	<i>Buteo rufinus</i>	HARFANG DES NEIGES	<i>Bubo scandiacus</i>	PUFFIN CENDRÉ	<i>Calonectris diomedea</i>
BUTOR ÉTOILÉ	<i>Botaurus stellaris</i>	HARLE PIETTE	<i>Mergellus albellus</i>	PUFFIN DES BALÉARES	<i>Puffinus mauretanicus</i>
CHEVALIER BARGETTE	<i>Xenus cinereus</i>	HÉRON POURPRÉ	<i>Ardea purpurea</i>	PUFFIN YELKOUAN	<i>Puffinus yelkouan</i>
CHEVALIER SYLVAIN	<i>Tringa glareola</i>	HIBOU DES MARAIS	<i>Asio flammeus</i>	PYGARGUE À QUEUE BLANCHE	<i>Haliaeetus albicilla</i>
CHEVÊCHETTE D'EUROPE	<i>Glaucidium passerinum</i>	HYPOLAÏS DES OLIVIERIS	<i>Hippolais olivetorum</i>	RÂLE DES GENÊTS	<i>Crex crex</i>
CHOUETTE DE L'OURAL	<i>Strix uralensis</i>	IBIS FALCINELLE	<i>Plegadis falcinellus</i>	ROLLIER D'EUROPE	<i>Coracias garrulus</i>
CHOUETTE DE TENGMALM	<i>Aegolius funereus</i>	LAGOPÈDE ALPIN	<i>Lagopus mutus helveticus</i>	ROSELIN GITHAGINE	<i>Bucanetes githagineus</i>
CHOUETTE ÉPERVIÈRE	<i>Surnia ulula</i>	LAGOPÈDE DES PYRÉNÉES	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	SARCELLE MARBRÉE	<i>Marmaronetta angustirostris</i>
CHOUETTE LAPONE	<i>Strix nebulosa</i>	LUSCINIOLE À MOUSTACHES	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	SIRLI DE DUPONT	<i>Chersophilus duponti</i>
CIGOGNE BLANCHE	<i>Ciconia ciconia</i>	MAROQUETTE DE BAILLON	<i>Porzana pusilla</i>	SITELLE CORSE	<i>Sitta whiteheadi</i>
CIGOGNE NOIRE	<i>Ciconia nigra</i>	MAROQUETTE PONCTUÉE	<i>Porzana porzana</i>	SITELLE DE KRÜPER	<i>Sitta krueperi</i>
CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC	<i>Circaetus gallicus</i>	MAROQUETTE POUSSIN	<i>Porzana parva</i>	SPATULE BLANCHE	<i>Platalea leucorodia</i>
COCHEVIS DE THÉKLA	<i>Galerida theklae</i>	MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE	<i>Alcedo atthis</i>	STERNE ARCTIQUE	<i>Sterna paradisaea</i>
COMBATTANT VARIÉ	<i>Philomachus pugnax</i>	MARTINET GAFRE	<i>Apus caffer</i>	STERNE CASPIENNE	<i>Hydroprogne caspia</i>
CORMORAN HUPPÉ DE DESMAREST	<i>Phalacrocorax a. desmarestii</i>	MÉSANGE NOIRE DE CHYPRE	<i>Parus ater cypriotes</i>	STERNE CAUGEK	<i>Sterna sandvicensis</i>
CORMORAN PYGMÉE	<i>Microcarbo pygmeus</i>	MILAN NOIR	<i>Milvus migrans</i>	STERNE DE DOUGALL	<i>Sterna dougallii</i>
COURLIS À BEC GRÊLE	<i>Numenius tenuirostris</i>	MILAN ROYAL	<i>Milvus milvus</i>	STERNE HANSEL	<i>Gelochelidon nilotica</i>
COURVITE ISABELLE	<i>Cursorius cursor</i>	MOUETTE MÉLANOCÉPHALE	<i>Larus melanocephalus</i>	STERNE NAIN	<i>Sternula albifrons</i>
CRABIER CHEVELU	<i>Ardeola ralloides</i>	MOUETTE PYGMÉE	<i>Hydrocolaeus minutus</i>	STERNE PIERREGARIN	<i>Sterna hirundo</i>
CRASSE À BEC ROUGE	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	OCÉANITE CULBLANC	<i>Oceanodroma minutus</i>	TADORNE CASARCA	<i>Tadorna ferruginea</i>
CYGNE CHANTEUR	<i>Cygnus cygnus</i>	OCÉANITE DE CASTRO	<i>Oceanodroma castro</i>	TALÈVE SULTANE	<i>Porphyrio porphyrio</i>
CYGNE DE BEWICK	<i>Cygnus columbianus</i>	OCÉANITE FRÉGATE	<i>Pelagodroma marina</i>	TARIER DES CANARIES	<i>Saxicola dacotiae</i>
ÉCHASSE BLANCHE	<i>Himantopus himantopus</i>	OCÉANITE TEMPÊTE	<i>Hydrobates pelagicus</i>	TÉTRAS LYRE	<i>Lyrurus tetrix</i>
EIDER DE STELLER	<i>Polysticta stelleri</i>	CEDICNÈME CRIARD	<i>Burhinus oedicnemus</i>	TRAQUET DE CHYPRE	<i>Oenanthe cyprica</i>
ÉLANION BLANC	<i>Elanus caeruleus</i>	OIE NAIN	<i>Anser erythropus</i>	TRAQUET PIE	<i>Oenanthe pleschanka</i>
ENGOULEVENT D'EUROPE	<i>Caprimulgus europaeus</i>	OIE RIEUSE	<i>Anser albifrons flavirostris</i>	TRAQUET RIEUR	<i>Oenanthe leucura</i>
ÉPERVIER À PIEDS COURTS	<i>Accipiter brevipes</i>	OUTARDE CANEPETIÈRE	<i>Tetrax tetrax</i>	TROGLodyTE MIGNON DE FAIR ISLE	<i>Troglodytes troglodytes fridariensis</i>
ÉPERVIER D'EUROPE	<i>Accipiter nisus granti</i>	OUTARDE HOUBARA	<i>Chlamydotis undulata</i>	TURNIX D'ANDALOUSIE	<i>Turnix sylvatica</i>
ÉRISMATURE À TÊTE BLANCHE	<i>Oxyura leucocephala</i>	PÉLICAN BLANC	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	VANNEAU À ÉPERONS	<i>Vanellus spinosus</i>
FAUCON CRÉCERELLETTTE	<i>Falco naumanni</i>	PÉLICAN FRISÉ	<i>Pelecanus crispus</i>	VAUTOUR FAUVE	<i>Gyps fulvus</i>
FAUCON D'ÉLÉONORE	<i>Falco eleonorae</i>	PERDRIX BARTAVELLE	<i>Alectoris graeca</i>	VAUTOUR MOINE	<i>Aegypius monachus</i>
FAUCON ÉMERILLON	<i>Falco columbarius</i>	PERDRIX GAMBRA	<i>Alectoris barbara</i>	VAUTOUR PERCNOPTÈRE	<i>Neophron percnopterus</i>
FAUCON GERFAUT	<i>Falco rusticolus</i>				
FAUCON KOBEZ	<i>Falco vespertinus</i>				
FAUCON LANIER	<i>Falco biarmicus</i>				

LA DIRECTIVE «HABITATS - FAUNE - FLORE» (DITE DIRECTIVE «HABITATS»)

Un site désigné par la directive «Habitats» est appelé «Zone Spéciale de Conservation» (ZSC).

Les zones spéciales de conservation permettent une protection des habitats et espèces remarquables très menacés et qui présentent un enjeu de conservation fort au niveau européen : ils sont dits «d'intérêt communautaire».

La directive «Habitats» définit 6 annexes :

- **Annexe I :** liste de 231 types d'habitats naturels ou semi-naturels, en danger de disparition et/ou qui sont présents sur une aire géographique réduite. La France compte 172 de ces habitats d'intérêt communautaire.
- **Annexe II :** liste de 632 espèces (faune et flore), qui sont en danger d'extinction, vulnérables, rares et/ou endémiques (caractéristique d'une zone géographique particulière).

Les autres annexes fixent aux États membres des critères à prendre en compte pour les inventaires (**annexe III**), les mesures de protection (**annexe IV**), et les conditions de prélèvements (**annexes V et VI**).

À titre d'exemple, les forêts d'épicéas, les pinèdes de pins à crochets et les forêts alpines de mélèzes sont trois types d'habitats naturels regroupés dans le grand ensemble des «forêts de conifères des montagnes tempérées».

EXEMPLES D'HABITATS NATURELS CONCERNÉS PAR L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE «HABITATS»

Herbiers de posidonies ● Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale ● Mares temporaires méditerranéennes ● Landes sèches européennes ● Tourbières hautes actives ● Formations basses d'Euphorbe près des falaises...

EXEMPLES D'ESPÈCES CONCERNÉES PAR L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE «HABITATS»

Agrion de Mercure ● Bouvière ● Castor d'Europe ● Cistude d'Europe ● Écrevisse à pieds blancs ● Esturgeon européen ● Grand dauphin ● Loutre d'Europe ● Loup ● Lucane cerf-volant ● Lynx boréal ● Mouflon de Corse ● Ours brun ● Phoque veau-marin ● Saumon atlantique ● Sonneur à ventre jaune...

IL EXISTE PRÈS DE 22 000

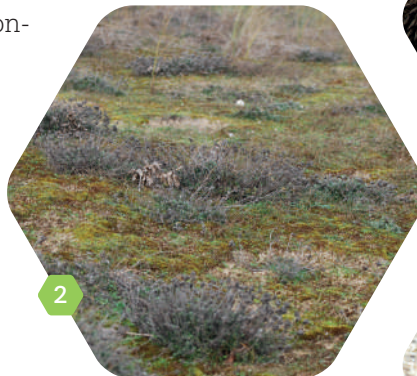
«zones spéciales
de conservation» dans
l'Union européenne,
ce qui représente 13%
du territoire européen.

On en compte 1 369
en France.

1



2



3



4



1 **LOUTRE** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

2 **DUNE** (© Éric Philadelphie Divry/METL-MEDDE)

3 **ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)

4 **LOUP** (© Daniel Coutelier/METL-MEDDE)



LA DÉSIGNATION D'UN SITE NATURA 2000

Chaque État membre de l'Union européenne est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

Deux procédures distinctes de désignation des sites ont été mises en place, l'une pour les ZPS (sites « Oiseaux »), l'autre pour les ZSC (sites « Habitats »). Mais l'élément commun réside dans le choix des zones et la définition de leurs périmètres sur des critères scientifiques.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour devenir un site Natura 2000, un espace doit avant tout abriter des espèces listées à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou à l'annexe II de la directive « Habitats » et/ou des habitats listés à l'annexe I de la directive « Habitats ». Une fois les espèces et les habitats identifiés, plusieurs critères de sélection entrent en compte :

- **Pour les habitats naturels ou semi-naturels (listés à l'annexe I de la directive « Habitats »)**, sont pris en compte : la représentativité de l'habitat dans le site, sa surface et son état actuel de conservation.
- **Pour les habitats d'espèces** entrent aussi en jeu : l'importance des populations présentes sur le site par rapport aux populations évaluées sur le territoire national, ainsi que le degré de conservation de l'habitat et sa fonctionnalité (aire de repos, de reproduction, d'alimentation, d'hivernage, d'estivage).
- **Pour les espèces animales (annexe I de la directive « Oiseaux » et annexe II de la directive « Habitats »)**, le choix des sites est plus complexe et les espaces présentant des facteurs essentiels à leur survie et à leur reproduction sont alors pris en compte.

DÉSIGNATION D'UN SITE NATURA 2000

La procédure pour désigner un site Natura 2000 est la suivante :

1

**IDENTIFICATION DES ESPACES NATURELS
CORRESPONDANT AUX CRITÈRES
DE SÉLECTION** (présence d'espèces
ou d'habitats d'intérêt communautaire).

2

**LE PRÉFET CONSULTE LES COMMUNES ET LES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE (EPCI) CONCERNÉS,**
ainsi que les autorités militaires, qui disposent
alors de deux mois pour émettre un avis motivé.
À défaut, ils sont réputés avoir émis un avis
favorable.

3

**LES PROPOSITIONS DE SITE SONT
TRANSMISES AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE**
(ainsi qu'au ministère de la Défense,
dans le cas où le site comprend des terrains
militaires ou des sites marins).

4

**LES PROPOSITIONS RETENUES PAR
LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE FONT L'OBJET
D'UNE CONSULTATION INTERMINISTÉRIELLE,**
puis d'un arrêté ministériel.

PROCÉDURES DE DÉSIGNATION D'UN SITE NATURA 2000

(NOUVEAU SITE OU MODIFICATION DE SITE EXISTANT)



**DIRECTIVE
« HABITATS, FAUNE, FLORE »**
(1992)



**DIRECTIVE
« OISEAUX »**
(2009)



1

IDENTIFICATION DES ESPACES NATURELS CORRESPONDANT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION



2

CONCERTATIONS LOCALES SOUS L'ÉGIDE DU PRÉFET



3

PROPOSITION DE SITE TRANSMISE AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
(ET AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SI TERRAINS MILITAIRES OU SITES MARINS)



4

CONSULTATION INTERMINISTÉRIELLE



Envoi à la commission
d'une proposition de site d'intérêt
communautaire (PSIC)



La Commission évalue la cohérence
des propositions lors de séminaires
biogéographiques
(délai: 15 mois minimum)



Publication JOUE: Liste des Sites
d'importance communautaire (Sic)



**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
ZONES SPÉCIALES DE CONSERVATION
(ZSC)**



FIN DE PROCÉDURE



**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE
(ZPS)**



Notification à la commission



FIN DE PROCÉDURE

LA VIE D'UN SITE NATURA 2000

En France, les sites Natura 2000 sont gérés de manière contractuelle et volontaire. Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage appelé «COPIL». Une structure animatrice est également désignée pour mettre en œuvre les actions déterminées par le COPIL.

LE COPIL

Le COPIL est un organe officiel de concertation et de débat, établi au moment de la désignation du site Natura 2000.

Les membres du COPIL sont désignés par le Préfet, en fonction des acteurs locaux concernés par le site (communes, établissements publics, associations de protection de la nature, association d'usagers, principaux propriétaires...). Les réunions du COPIL constituent un moment d'échanges, où chaque membre peut exprimer son avis, poser ses questions, émettre des propositions. C'est avant tout un lieu de dialogue entre les différents acteurs, publics, privés et associatifs.

Sous l'égide de son président, le COPIL a pour rôle :

- D'élaborer le Document d'Objectifs (DOCOB) du site.
- De mettre en œuvre les actions définies dans le DOCOB, afin de maintenir –voire d'améliorer– l'état de conservation des habitats naturels et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site.
- D'établir le bilan annuel et programmer les actions de gestion du site en année n+1.

LE DOCOB

En France, chaque site Natura 2000 doit être doté d'un Document d'Objectifs (DOCOB), qui fixe les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces ou des habitats naturels pour lesquels le site a été désigné.

C'est à la fois un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000, véritable outil de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

Ce document est généralement composé :

- **D'un état des lieux du site :** inventaire écologique, diagnostic des activités socio-économiques sur et à proximité du site, et analyse de leurs interactions.
- **Des enjeux et des objectifs du site.**
- **Du plan d'actions :** mesures de gestion à mettre en œuvre et modalités de suivi et d'évaluation de l'impact de ces actions.

Ce document doit être évalué et actualisé tous les six ans.

La mise en œuvre du DOCOB est assurée par la structure animatrice du site Natura 2000, désignée par le préfet.



- 1 **BAGUAGE D'UN MARTIN-PÊCHEUR SUR LE SITE NATURA 2000 DE SEINE-SAINT-DENIS** (© LPO)
- 2 **PANNEAU D'INFORMATION NATURA 2000 À IVANI-HILL, EN HONGRIE** (© CG93)

LE SITE NATURA 2000 DE LA SEINE- SAINT-DENIS

15
PARCS

12
ESPÈCES

En 2006, 15 parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis ont intégré le réseau Natura 2000 au titre de la directive « Oiseaux », grâce à la présence de 12 espèces d'oiseaux rares, protégées en Europe.

UN SITE URBAIN ORIGINAL

UN SITE NATURA 2000 EN MILIEU URBAIN

Phénomène unique en Europe, le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est intégralement situé en ville.

Ce site de 1 157 hectares s'étend sur 20 villes, soit la moitié des villes du département : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Dugny, Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, La Courneuve, Le Raincy, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevrans, Stains, Vaujours, Villepinte.

Les 12 espèces du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis sont :

- 1 **LE BLONGIOS NAIN** (© Biosphoto - Pierre Huguet-Dubief)
- 2 **LA BONDRÉE APIVORE** (© Biosphoto - Régis Cavignaux)
- 3 **LE BUSARD CENDRÉ** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)
- 4 **LE BUSARD SAINT-MARTIN** (© Biosphoto - Fabrice Cahez)
- 5 **LE BUTOR ÉTOILÉ** (© Biosphoto - Geoff Trinder Ardea)
- 6 **LA GORGEBLEUE À MIROIR** (© Biosphoto - Jean-Claude Carton)
- 7 **LE HIBOU DES MARAIS** (© Biosphoto - Fabrice Simon)
- 8 **LE MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE** (© Olivier Hepiegne)
- 9 **LE PIC MAR** (© Biosphoto - Eric Ferry)
- 10 **LE PIC NOIR** (© Biosphoto - Berndt Fischer)
- 11 **LA PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR** (© Biosphoto - Dave Watts)
- 12 **LA STERNE PIERREGARIN** (© Thierry Degen/METL-MEDDE)



DES HABITATS NATURELS VARIÉS

Les parcs et forêts de Seine-Saint-Denis offrent des milieux naturels très variés : mares, étangs, lacs, haies, forêt, prairies, friches...

Les douze espèces d'oiseaux du site Natura 2000 trouvent ainsi refuge dans différents types de milieux naturels. Chaque espèce a, en effet, des besoins particuliers pour faire son nid ou pour se nourrir :



LES ESPÈCES DES ZONES HUMIDES

- **Blongios nain** : bords de lacs, avec des roselières en eau et des arbustes.
- **Butor étoilé** : roselières des grands marais.
- **Gorgebleue à miroir** : arbustes près des rivières, lacs et marais.
- **Hibou des marais** : friches, prairies humides, cultures, landes, à proximité d'eau douce.
- **Martin-pêcheur d'Europe** : berges verticales des rivières, des lacs, des étangs et des marais.
- **Sterne pierregarin** : zones en gravier, sur le littoral et le rivage des rivières et des lacs.

LES ESPÈCES DES FORÊTS

- **Bondrée apivore** : grands boisements peu denses, avec des milieux ouverts.
- **Pic mar** : arbres âgés des massifs forestiers de feuillus (chêne, charme...).
- **Pic noir** : arbres âgés des massifs forestiers.

LES ESPÈCES DES PRAIRIES

- **Busard cendré** : landes, friches, prairies.
- **Busard Saint-Martin** : cultures, landes, friches.
- **Pie-grièche écorcheur** : clairières et landes parsemées de bosquets et de haies.



1 **LE MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE** (© Olivier Hepiegne)

2 **MARAIS** (© Arnaud Bouissou/METL-MEDDE)

3 **PIC NOIR** (© Olivier Hepiegne)

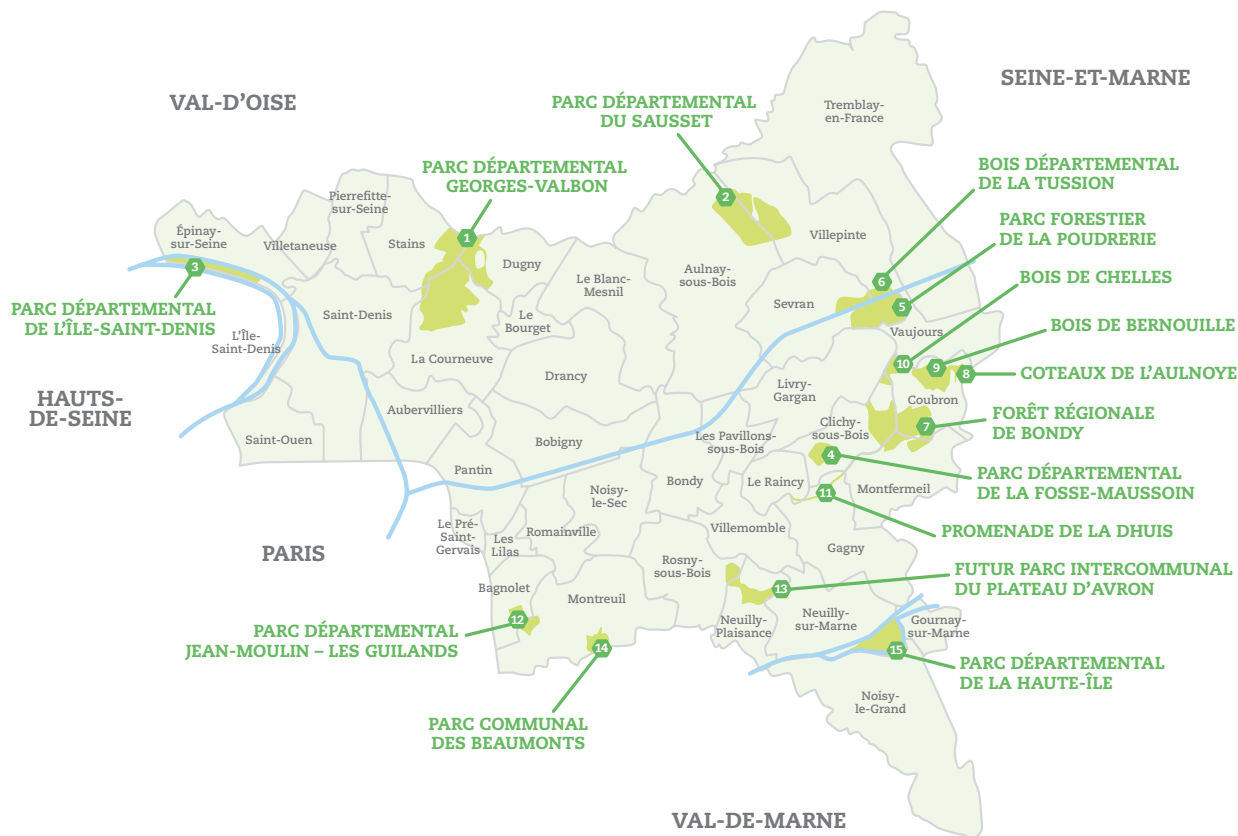
4 **FORÊT** (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

5 **PRAIRIE** (© Jean-Philippe Siblet/MEDDTL)

6 **BUSARD CENDRÉ** (© Thierry Degen/Medd)

UN SITE « RÉSEAU »

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis a pour particularité d'être un site « réseau », cela signifie qu'il est constitué de 15 parcs et forêts du département.



LOCALISATION DES 15 PARCS ET FORÊTS DU SITE NATURA 2000 DE SEINE-SAINT-DENIS

(source: CG93)

Ils sont pour la plupart ouverts au public,
ou vont le devenir à plus ou moins long terme :

- Le parc départemental Georges-Valbon (415 hectares)
- Le parc départemental du Sausset (200 hectares)
- Le parc départemental de la Haute-Île (65 hectares)
- Le parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands (26 hectares)
- Le parc départemental de la Fosse Maussoin (24 hectares)
- Le parc départemental de l'Île-Saint-Denis (23 hectares)
- Le parc forestier de la Poudrerie (137 hectares)
- Le bois départemental de la Tussion (19 hectares)
- La forêt régionale de Bondy (166 hectares)
- Les coteaux de l'Aulnoye (82 hectares)
- Le bois de Bernouille (39 hectares)
- Le bois de Chelles (22 hectares)
- La promenade de la Dhuis (7 hectares)
- Le parc communal des Beaumonts (25 hectares)
- Le futur parc intercommunal du Plateau d'Avron (66 hectares)

1 **PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE** (© Laurent Mignaux / MEDDTL)

2 **PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON** (© CG93)

3 **BOIS DE BERNOUILLE** (© Bruno Gravelat - ECOTER)



LES ACTEURS DU SITE NATURA 2000

Différentes structures gèrent les parcs et forêt du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, dans le but de protéger les 12 espèces d'oiseaux et permettre l'accueil du public :

- **Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis**: parc Georges-Valbon, parc du Sausset, parc de l'Île-Saint-Denis, parc de la Fosse Maussoin, parc Jean-Moulin - Les Guilands, parc de la Haute-Île, parc forestier de la Poudrerie, et du bois départemental de la Tussion.
- **L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France**: forêt régionale de Bondy, secteur des coteaux de l'Aulnoye et promenade de la Dhuis.
- **La Ville de Montreuil et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble**: parc des Beaumonts.
- **Les Villes de Rosny-sous-Bois et de Neuilly-Plaisance** sont en charge de l'aménagement et de la gestion du futur parc intercommunal du Plateau d'Avron.
- **La Ville de Coubron** s'occupe de la gestion du bois de Bernouille.

Ces organismes sont accompagnés dans leur démarche de préservation de la biodiversité du site par des services de l'État (Préfecture de la Seine-Saint-Denis, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE), Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'aménagement – UT 93 (DRIEA UT93)), ainsi que par les associations (LPO, CORIF...).

Le ministère de l'Écologie et l'Union européenne soutiennent l'animation du site et l'amélioration des milieux naturels grâce à des financements.

LES OBJECTIFS DU SITE

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit plusieurs grands objectifs qui visent à améliorer les conditions de vie des 12 oiseaux :

POURSUIVRE ET AMÉLIORER LA GESTION EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ESPÈCES D'OISEAUX NATURA 2000

Cet objectif vise à augmenter la surface et à améliorer la qualité écologique des habitats des 12 espèces d'oiseaux, pour leur permettre de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagement et de gestion sont ensuite proposées aux gestionnaires pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers). Par exemple, l'**aménagement des berges pour le Martin-pêcheur**, la **création de roselières pour le Blongios nain**, ou encore le **vieillisement des arbres pour le Pic noir et le Pic mar...**



1 ENTRETIEN D'UNE ROSELIÈRE (© Laurent Mignaux / MEDDTL)

2 ENTRETIEN DU COTEAU SEC DU PARC DU SAUSSET (© CG93)

FAVORISER UNE FRÉQUENTATION DU PUBLIC EN ADÉQUATION AVEC LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET DE LEURS HABITATS

Les parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis accueillent environ 10 millions de visiteurs par an, ce qui est considérable ! Cet objectif vise donc à concilier loisirs et biodiversité, en proposant par exemple l'**aménagement de sentiers évitant les secteurs où sont situés les nids des oiseaux**, ou pour **minimiser l'impact du dérangement sur les zones de nidification**.

MAÎTRISER LES IMPACTS DES PLANS ET PROJETS URBAINS ET D'AMÉNAGEMENT, SUR ET À PROXIMITÉ DU SITE, ET AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ DU RÉSEAU D'ENTITÉS QUI COMPOSENT LE SITE NATURA 2000

La dynamique de projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour développer les transports en commun ou construire des logements. Cette pression urbaine constitue une menace pour l'intégrité du site, qui pourrait à terme être « grignoté » par les constructions. Un travail de veille sur l'évolution des projets urbains permet d'informer les porteurs de projet des enjeux du site Natura 2000.

DÉVELOPPER DES ACTIONS DE VALORISATION DU SITE ET DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est l'un des seuls en Europe à être intégralement situé en milieu urbain dense. Il constitue ainsi une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces aux différents publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs...) afin de faire prendre conscience de la nécessité d'œuvrer ensemble pour le préserver. Des outils de communication (exposition, plaquette d'information, site Web) sont ainsi mis à la disposition du public dans les entités du site Natura 2000.



1 ANIMATION DANS LA FORÊT (© CG93)

2 CHEMIN AMÉNAGÉ (© ARNAUD BOUISSOU/METL-MEDDE)

3 QUARTIER DES TROIS RIVIÈRES, À STAINS, PRÈS DU PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON (© BERNARD SUARD/MEDDTL)

RESSOURCES



GLOSSAIRE

- **COPIL** : Comité de Pilotage
 - **DOCOB** : DOcument d'OBjectifs
 - **DRIEA** : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
 - **DRIEE** : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
 - **ZSC** : Zone spéciale de conservation
 - **ZPS** : Zone de protection spéciale
-

POUR EN SAVOIR PLUS

NATURA 2000

- **Site Internet des parcs de Seine-Saint-Denis, rubrique « Natura 2000 »**
<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/spip.php?rubrique5>
- **Site Internet du ministère de l'Écologie, rubrique « Natura 2000 »**
www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html
- **Site Internet de l'ATEN, rubrique « Natura 2000 »**
www.espaces-naturels.fr/Natura-2000
- **« 12 DRÔLES D'OISEAUX » exposition Natura 2000, Conseil général de Seine-Saint-Denis, 2011**
<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/spip.php?article550>

PROGRAMMES SCOLAIRES DU CYCLE 3

- **Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2004** : « Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) - rentrée 2004 » circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004
- **Bulletin officiel n°14 du 5 avril 2007** : « Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) » circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007
- **Bulletin officiel n°1 du 5 janvier 2012** : « Cycle des approfondissements. Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen »
http://cache.media.education.gouv.fr/file/1/58/7/programmes_ecole-primaire_203587.pdf
- **Université d'été « Enseigner les sciences à l'école primaire, Éducation relative à l'environnement », Site Internet Eduscol**
<http://eduscol.education.fr/pid25269-cid46551/education-relative-a-l-environnement.html>

NATURA 2000, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>

Les 15 parcs et forêts du site Natura 2000 sont gérés par plusieurs structures, qui œuvrent au quotidien pour protéger la biodiversité : le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, les villes de Montreuil, Coubon, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Clichy-sous-Bois.

REMERCIEMENTS

Cette mallette pédagogique a été réalisée avec l'association « Le Temps presse », en collaboration avec les équipes des bureaux « Animation » des gestionnaires des parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis : Département de la Seine-Saint-Denis, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, Ville de Montreuil, Ville de Neuilly-Plaisance.



Cette mallette pédagogique a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne, du ministère de l'Écologie et du Département de la Seine-Saint-Denis.

Fond européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

